

Favoriser l'emploi des jeunes : 11 apprentis pour la rentrée à Lorient Agglomération

Bac pro, Bachelor ou Master : Lorient Agglomération accueille de nombreux apprentis issus d'horizons et de formations différents. Ces jeunes viennent construire leur expérience professionnelle et mettre en pratique leurs apprentissages théoriques au sein de la collectivité. Deux nouveaux contrats sont ouverts pour la rentrée 2023.

Volontaire dans sa politique en faveur de l'emploi des jeunes, Lorient Agglomération emploie elle-même des jeunes en contrats d'apprentissage chaque année. L'objectif est de permettre aux étudiants, de 16 à 29 ans, de mettre en applications leurs connaissances théoriques tout en préparant un diplôme, et de percevoir un salaire.

Pour Lorient Agglomération, l'accueil de ces apprentis est l'occasion de les accompagner dans leur professionnalisation, de former de futurs collaborateurs et de participer à l'activité économique locale. Les jeunes sont ainsi accueillis dans des services et des spécialités très hétérogènes, du service informatique au conseil énergétique en passant par le graphisme ou la prévention des déchets...



Alors que 8 apprentis ont été accueillis en 2022, Lorient Agglomération souhaite aller plus loin et propose deux contrats d'apprentissage supplémentaires pour la rentrée de septembre 2023, soit un coût estimé de 35 K€. Au total, Lorient Agglomération proposera 11 contrats d'apprentissage pour des missions variées.

3 contrats sont en cours et seront prolongés jusqu'à l'été 2024 :

- 1 apprenti Data scientist (bac+2/3)
- 1 apprenti espaces naturels, cours d'eau et zones humide (bac+2)
- 1 apprenti H2 Navire et bus (bac+3)

6 contrats sont renouvelés :

- 1 apprenti études et développement pour la Direction numérique et Territoire Intelligent (bac+2/3)
- 1 infographiste (bac+2/3)
- 2 apprentis : métiers de la technologie information et communication des bâtiments et systèmes domotiques ; assistance et mise en place d'un outil de gestion de la maintenance (bac+2 à bac+5)
- 1 apprenti géomètre topographe (bac+2)
- 1 apprenti électricité - génie électrique et énergies renouvelables (bac+3/5)

2 nouveaux contrats ouverts en septembre :

- 1 apprenti technicien études du bâtiment (bac à bac+2)
- 1 apprenti amélioration des pratiques / norme ISO 9001 (bac+2/3)

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage à rémunérer l'apprenti et à lui assurer une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie au centre de formation. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. La rémunération versée tient compte de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 mbretonrobin@agglo-lorient.fr

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

